

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 27 JANVIER 2022

DEL-2022-12

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 20/1/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON.

MM. FRANCOIS, OBERLI.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. DEAGE, GILLET, MATHIAN, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes FORSTER, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, METRAL, PERRILLAT, POURRAZ,

MM. CHEVALLOT, DIAZ, GATINET, GIRARD, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 16

Représentés par mandat : 3

Objet : COORDINATION PAR LE SYANE D'UNE CANDIDATURE DEPARTEMENTALE A L'APPEL A PROJET SEQUOIA 3 - PROGRAMME ACTEE POUR LA RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS

Exposé du Président,

L'appel à projets (AAP) SEQUOIA est lancé dans le cadre du programme ACTEE - Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique - déposé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), porteur principal, et par ces cofinanceurs.

Cet appel à projets vise à accompagner les collectivités publiques dans leurs projets de rénovation de leurs bâtiments publics.

L'appel à projets SEQUOIA vise à répondre aux exigences d'efficacité et de rénovation des bâtiments publics de tous types, en dehors des équipements aquatiques et des bâtiments culturels qui sont visés par d'autres outils du programme ACTEE.

Ainsi, en cohérence avec les objectifs du dispositif éco-énergie tertiaire, le programme ACTEE accompagne les projets de rénovations et de réhabilitation des bâtiments lorsqu'ils concourent à :

- Définir les bonnes pratiques et améliorer les performances énergétiques des bâtiments ;
- S'engager dans une démarche de transition énergétique locale en faveur du climat ;

- Renforcer la valeur patrimoniale de la collectivité ;
- Améliorer les conditions d'accueil des usagers et la qualité du service public ;
- Maîtriser les charges de fonctionnement.

Cette troisième et ultime édition de l'AAP SEQUOIA apporte par ailleurs un bonus aux études de confort d'été passif, aux équipements aidant la production et distribution d'eau potable et d'assainissement, ainsi qu'aux conversions vers des énergies décarbonées des bâtiments chauffés au fioul.

Cet appel à projets permet d'apporter des aides financières aux coûts organisationnels, liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités sur les postes suivants :

1. Ressources humaines pour assurer l'accompagnement, la recherche de financement, la mise en place de groupements d'achats... Ces ressources humaines peuvent être externalisées ou internalisées.
2. Outils de mesure et de suivi de consommation énergétique (compteurs d'énergie, caméra thermique, mise en place ou paramétrage des outils).
3. Etudes techniques (audits énergétiques...), juridiques, financières (montage de plans de financement ...).
4. Aide au financement de la maîtrise d'œuvre. Pourra également être compris dans ce poste, en alternative à la maîtrise d'œuvre classique, la mission d'un assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cas de lancement de contrats de performance énergétique (CPE).

Les règles de répartition financière sont les suivantes :

TAUX D'AIDE ET PLAFONNEMENT (MONTANTS HT) DE L'AAP SEQUOIA (3)		
LOT	Taux de base	Bonification de l'axe des études techniques
LOT 1 RESSOURCES HUMAINES	Taux d'aide de 50 %, plafonné à 90 000 € HT par membre du groupement	Rafraîchissement passif/confort d'été ou
LOT 2 OUTILS DE SUIVI	Taux d'aide maximal de 50 % Plafond commun de 20 000 € HT par membre du groupement	Substitution fioul vers une énergie décarbonée ou
LOT 3 ETUDES TECHNIQUES	Taux d'aide de 50 %, plafonné à 70 000 € HT par membre du groupement	Optimisation énergétique des installations de traitement de l'eau potable et de traitement des eaux usées ou pluviales (bâtiments et process)
LOT 4 MAÎTRISE D'ŒUVRE	Taux d'aide maximal de 30 % du montant global du lot 3 « études techniques » plafonné à 30 000 € HT par membre du groupement. ⁽¹⁾	= Prime de 10 000 € par membre du groupement
PLAFOND TOTAL D'AIDE PAR MEMBRE*	250 000 € HT, plafonné à 800 000 € HT pour l'ensemble des membres*.	

Les acteurs locaux sont invités à candidater en se regroupant à l'échelle d'un territoire, afin de présenter une dynamique mutualisée et ambitieuse.

Le SYANE a été sollicité par la ville d'Annecy, Annemasse Agglo et les Communautés de Communes Pays du Mont-Blanc, de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Faucigny-Glières, Rumilly Terre de Savoie (CCRTS) et Arve et Salève (CCAS) afin de coordonner et porter une candidature groupée à l'échelle du département de la Haute-Savoie.

Le rôle de **coordonateur de la candidature à l'AAP ACTEE SEQUOIA 3** suppose que le SYANE soit :

- Unique interlocuteur technique et financier de la FNCCR pour le groupement
- Responsable des rapports d'activités et des appels de fonds
- Responsable de la redistribution des fonds auprès des membres

Dans le cadre de cette candidature, le SYANE sera également mobilisé pour :

- **Le portage de 2 postes de conseillers énergie / économes de flux - création de postes :**
 - Dépense max : **180.000 €** - aide de 50 % - **90.000 €** de reste à charge maximum
 - 1 poste pour répondre aux besoins d'accompagnement de Arve & Salève Communauté de Communes : Conseil énergie pour les communes et l'intercommunalité
 - 1 poste pour répondre aux besoins d'accompagnement de la CC Rumilly Terre de Savoie : Conseil énergie pour les communes et l'intercommunalité
- **La maîtrise d'ouvrage de 44 études énergétiques :**
 - Dépense max : **132.000 €** - aide de 50 % - **66.000 €** de reste à charge maximum
 - 44 études pour les communes adhérentes au service de Conseil énergie parmi les membres de la candidature

Le dossier de candidature est à rendre pour le 28 janvier 2022 à la FNCCR. Le jury se réunira le 25 février 2022.

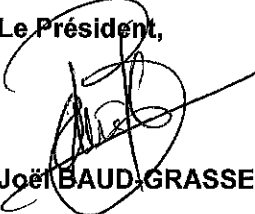
Les date d'éligibilité des dépenses sont fixées par la FNCCR du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la candidature du SYANE à l'AAP SEQUOIA 3 pour un montant de dépenses maximal pour le SYANE de 312.000 € avec une aide maximale de 156.000 € HT (50 % de financement ACTEE),
2. à approuver que la coordination de cette candidature, composée de la ville d'Annecy, d'Annemasse Agglo et des Communautés de Communes Pays du Mont-Blanc, de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Faucigny-Glières, Rumilly Terre de Savoie et Arve et Salève, soit faite par le SYANE,
3. à autoriser le Président à déposer le dossier de candidature sur la base des éléments présentés, signer les documents correspondants puis à assurer la ventilation des subventions attendues dans ce cadre avec les autres membres du groupement sur la durée du programme.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE

Joël BAUD GRASSET.